



## COMMUNE D'ARCANGUES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-huit du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h 30.  
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme JOST Sybille, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène, M. FERRUS Stéphane

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

M. DARRIGOL Daniel ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean

M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline

Mme THOMAS Nélize

Mme CABROL Laurence

Mme CAZAUX Marie-Christine

---

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant pris part au vote : 20

Date de la convocation : 14 juin 2024

Date d'affichage : 14 juin 2024

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

---

#### **Délibération n° 2024/37**

#### **Affectation du résultat du budget général**

Le Maire ayant rejoint l'assemblée, expose aux membres qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2023. En effet il est rappelé au conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 pour le budget principal de la commune ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

**Constatant** que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de 688.176,35 €,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

**D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement (article 1068), pour la somme de **448.103,35 €.**

**D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement (article 002), pour la somme de **240.073,00 €.**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser les opérations administratives et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

  


M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier